

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2019
A 20 HEURES A LA SALLE DES FETES

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 11 février, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le 4 février, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Tristan DUVAL dans la salle des fêtes.

Etaient présents : Tristan DUVAL, Nicole GUYON, Emmanuel PORCQ, Nadine LEGUEDOIS, Colette CRIEF, François BURLLOT, Jean-Pierre TOILLIEZ, Monique BOURDAIS, Didier CUDELOU DE BAQUE, Anne-Marie DEPAIGNE, Jean-Louis LEPETIT, Annie RICHARDOT, Mohammed EL RHOUL, Claude GENERAT, Pascal FATON, Joëlle CARBON-LENOIR, Julien CHAMPAIN, Pauline MARSAULT, Laurent MOINAUX.

Avaient donné pouvoir : Sébastien DELANOE à Nadine LEGUEDOIS, Béatrice DE SELVE à Monsieur le Maire, Marie-Hélène CHENEAU à Anne-Marie DEPAIGNE, Charlotte MELNICK à Nicole GUYON, Michel BERKANI à Emmanuel PORCQ,

Etaient absents : Céline LECOEUR, Denis LEBLANC, Frédéric GASPIN

Madame Anne-Marie DEPAIGNE est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait l'appel.

Monsieur le Maire

Nous allons commencer par une information concernant le budget primitif 2019 de l'EPIC des activités économiques de loisirs sur les activités loisirs qui concerne le tennis, le golf et la plage.

Dans le cadre de la réorganisation de la loi Notre, nous avons transféré la compétence Tourisme volontairement à NCPA. Nous avons dû créer un autre EPIC pour exploiter et gérer ces infrastructures, avec une perte de mutualisation assez importante au niveau du personnel et dans la gestion quotidienne de cet EPIC.

Une année record sur les résultats pour les 3 infrastructures puisque nous avons eu une très bonne météo. Je remercie Marc Mauret et toute son équipe.

Joëlle Carbon-Lenoir

Lors de la commission réunie il nous avait été dit qu'il y avait un « demi-poste » qui était pour le Musée et l'EPIC.

Monsieur le Maire

En attendant une future SPL au niveau intercommunal on va gérer le musée en régie et pas via l'EPIC. Le poste va être revu, 50% sur la partie finance de la ville et 50% sur la partie EPIC. On a trouvé une personne qui sera suffisamment polyvalente pour remplir l'ensemble des missions qui vont lui être attribuées au niveau du musée.

Joëlle Carbon-Lenoir

Actuellement elle est budgétairement 100% sur l'EPIC.

Monsieur le Maire

Dans le budget qui vous est présenté vous avez une photographie réelle de la gestion de l'EPIC. J'ai demandé à Marc Mauret comment améliorer les résultats financiers de cet EPIC qui n'a pas vocation à être uniquement financé par une subvention d'équilibre de la ville, mais de trouver son propre fonctionnement. Avec l'Office de Tourisme on avait un levier qui était la

taxe de séjour, on ne l'a plus. Nous avons des établissements sportifs qui ont évidemment des difficultés plus importantes pour trouver des équilibres financiers. Nous allons réfléchir pour élargir vers d'autres missions.

SOMMAIRE

Information du budget primitif 2019 de l'Epic des activités économiques de loisirs

- Avenant N°4 à la convention de délégation de service public du Casino - modification
- Règlement intérieur - modifications
- Avis dérogation au repos dominical Carrefour Market - modification
- Demande renouvellement de l'autorisation des jeux au Casino
- Convention la grande roue
- Convention de mécénat en nature avec le Grand Hôtel
- Vote des taux
- Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2019
- Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2019
- Avance sur subvention au CCAS
- Avance sur subvention à l'EPIC des activités économiques de loisirs
- Convention relative à la création d'un système d'information géographique (SIG)
- Modification N°4 du PLU approbation nouveau document
- Demande d'avis de France Domaines pour le futur lotissement Le Clos Fleuri
- Indemnités élus 2019
- Octroi de subventions aux associations liées à des manifestations 2019
- Bilan 2018 – cessions et acquisitions des biens immobiliers
- Subventions Soliha
- Avenant à la convention Soliha
- Octroi de subventions aux associations 2019.
- Octroi de subventions aux associations liées à des manifestations 2019

Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions suivantes :

- Convention pour la création d'une activité « bébés nageurs » avec NCPA,
- Contrat de cession avec la SARL Le Funambule pour la pièce de théâtre « Ceci n'est pas une comédie romantique » pour un montant de 3692,50 euros TTC,
- Contrat de cession avec l'Orchestre régional de Normandie pour le concert « Les aventures du Prince Ahmed » pour un montant de 4220 euros TTC,
- Contrat avec la SAS Doxa relatif à une prestation de Raphaël Enthoven lors de l'opération mécénat Villa du temps retrouvé pour un montant de 2400 euros TTC,
- Contrat de cession avec l'association Mandarine relatif au spectacle « La Tortille » pour un montant de 1330 euros et 73,60 euros,
- Contrat avec Emmanuel Foyer, facteur d'orgue, pour l'entretien de l'orgue de l'église de Cabourg pour un montant de 414 euros TTC,
- Convention avec Air Liquide pour un montant de 2328 euros,
- Convention d'occupation précaire d'un studio avec Monsieur William LANDON moyennant une redevance de 350 euros TTC par mois,
- Contrat de cession avec les Spectacles de la Lionne pour le concert de Didier Barbelivien pour un montant de 15 825 euros TTC,

Le Conseil municipal en prend acte.

Julien Champain

Je reviens sur le musée, quand sera présenté le budget de fonctionnement du futur musée aux Cabourgeois, à la presse.

Monsieur le Maire

Aux élus au mois de mars, et une réunion aux Cabourgeois je pense au mois de Mai ou juin au moment des ponts pour profiter du plus grand nombre. Avec un calendrier précis sur les travaux car il y aura surement un décalage sur la date d'ouverture.

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

1-Avenant N°4 à la convention de délégation de service public du Casino - modification

Le Conseil municipal a délibéré en date du 13 novembre 2017 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant N°4 à la convention de délégation de service public du Casino. Seulement il ne s'agit pas de l'avenant N°4 mais de l'avenant N°3.

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 1er février 2019,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend en compte cette erreur matérielle de numérotation et considère que l'avenant N°3 n'existe pas.

Vote : pour 24

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

2-Règlement intérieur - modifications

Vu la délibération en date du 5 juin 2015,

Vu la délibération en date du 15 juin 2015,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 1er février 2019,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier l'article 4 du règlement intérieur relatif à la création des commissions municipales comme suit :

« *Les commissions municipales créées par le Conseil municipal sont :*

- *Commission des finances, de l'administration générale et de l'intercommunalité,*
- *Commission vie associative, sportive, patrimoine, infrastructures, culture, jeunesse, économie et formation professionnelle,*
- *Commission civisme, sécurité, cadre de vie, aménagement de la ville, vie sociale et solidaire, logement, emploi.*

Monsieur le Maire

Nous arrivons en fin de mandature et nous souhaitons travailler sur une réorganisation des commissions qui permettent d'avoir une vision plus transversale. Nous vous proposons de fusionner si j'ose dire un certain nombre de commissions. Cela permettra aussi à ceux qui ne pouvaient pas venir aux nombreuses commissions de pouvoir être plus présents et d'améliorer la gestion des agendas des élus.

Julien Champain

Trouver des excuses à vos élus qui ne sont pas présents aux commissions cela vous concerne. Ne mêlez pas l'opposition à cette demande. Nous depuis le début du mandat on regrette qu'il n'y ait pas assez de commissions et pas assez de travaux en commissions. On n'a jamais formulé cette demande. C'est une mise sous tutelle des adjoints, on mélange les sujets tout simplement. Lorsque l'on voit les rangs de la majorité et la présence en commission on s'interroge sur la nécessité d'avoir autant de commissions. Ce n'est pas une demande de notre part, c'est une réorganisation de votre gouvernance. Nous sommes contre cette réorganisation. Nous sommes pour des commissions ou les sujets sont abordés dans le fond.

Monsieur le Maire

J'entends ce que vous dites, ce serait acceptable si à la fois vous-même appliquiez une présence, une assiduité à toutes les commissions. Ce qui n'est pas le cas. Il n'y a aucune mise sous tutelle de qui que ce soit. Nous avons de gros dossiers qui ont besoin d'avancer en termes de gestion.

Joëlle Carbon-Lenoir

J'aime entendre que c'est votre décision, l'affaire est entendue.

Vote : pour 19 – Contre 5

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

3-Avis dérogation au repos dominical Carrefour Market - modification

Vu la délibération en date du 12 novembre 2018,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 1er février 2019,
Le Conseil municipal par délibération en date du 12 novembre dernier a donné une autorisation d'ouverture du magasin Carrefour Market, 12 dimanches sur l'année 2019.

Une erreur s'est glissée quant à la date du « dimanche 30 décembre 2019 » qu'il y a lieu de rectifier en « dimanche 29 décembre 2019 ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à cette modification.

Vote : pour 24

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

4-Demande renouvellement de l'autorisation des jeux au Casino

Vu l'article L.1411-1 et suivants, L.2121-29, L.2121-21, L.2131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 15 juin 1907 autorisant les jeux dans les casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques, modifiée par la loi du 3 avril 1942 et l'ordonnance 59-67 du 7 janvier 1959,

Vu le décret du 6 novembre 1934 modifié instituant une commission chargée d'examiner les demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation de jeux,

Vu le décret 59-1489 du 22 décembre 1959 (article 3) modifié portant réglementation des jeux dans les casinos dans les stations balnéaires, thermales et climatiques,

Vu l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, et notamment l'article 2,

Vu la convention de délégation de service public du Casino en date du 5 mai 2006,

Vu le courrier en date du 3 décembre 2018 de Monsieur le Directeur Responsable du Casino de Cabourg sollicitant l'avis du conseil municipal sur sa demande de renouvellement d'autorisation de jeux,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 1er février 2019,

L'autorisation actuelle comprend :

- 7 tables de jeux,
75 machines à sous,
la roulette électronique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de donner un avis favorable sur le renouvellement de l'autorisation de jeux telle qu'elle est prévue actuellement, si elle est acceptée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Monsieur le Maire

Une demande importante qui est renouvelée régulièrement et qui doit faire l'objet d'un vote au conseil Municipal.

Pascal Faton

Cette autorisation ne précise pas la durée. Et comment cette durée s'articule avec le renouvellement de la concession du Casino.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas la réponse, on vous la communiquera en revanche ce que je peux vous dire c'est que c'est un sujet très important. J'ai demandé une étude FACIT. L'exploitant est propriétaire de son autorisation de jeux. Dans le cadre du renouvellement de la DSP, si nous changeons d'exploitant il faudra aussi repartir dans une demande d'autorisation de jeux. Admettons qu'un autre postulant gagne l'appel d'offres, on aura une période de carence sous l'absence de machines qui pourra être compensée par l'exploitant sur la base des chiffres existants.

Vote : pour 24

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

5-Convention la grande roue

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 1er février 2019,

La ville de Cabourg propose d'accueillir une grande roue afin de développer son attrait touristique.

Au regard du succès généré par cette animation, le prestataire souhaite s'implanter de nouveau en cœur de ville afin d'offrir une animation pérenne et de qualité.

Il est donc proposé d'accéder à la demande du propriétaire de la structure tout en soulignant que la société devra s'acquitter de la redevance d'occupation du domaine public en vigueur depuis le 1er janvier 2018, pour la période allant du 30 mars au 30 juin 2019, pour un montant journalier de 75 € auquel s'ajoute 7,00 € de consommation électrique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la présente convention d'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire

Nous avons revu un montant journalier et l'emplacement de la grande roue sera également changé. Au sud de l'Office de tourisme les travaux de l'Esplanade vont être réalisés. Afin d'installer sur cette zone, la patinoire, les manèges, les différentes manifestations qui peuvent s'y dérouler. On aura une esplanade dédiée à ces manifestations-là y compris la fête foraine

avec le petit parking et la grande roue y sera installée à partir du 30 mars. L'esplanade sera terminée, pas entièrement fleurie et végétalisée.

Et c'est à cet endroit que nous déplacerons le monument Bruno Coquatrix.

L'architecte qui avait dessiné les anciens jardins avait dit que c'était une œuvre d'art et pendant 10 ans rien ne pouvait être modifié.

Vote : pour 24

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

6-Convention de mécénat en nature avec le Grand Hôtel

Vu la commission administration générale et des finances en date du 1^{er} février 2019,

La Société SHNM exploite le Grand-Hôtel de Cabourg. Celle-ci contribue au développement touristique de la Ville de Cabourg et dans ce cadre, elle soutient l'ensemble des projets portés par la Ville de Cabourg.

Les parties ont convenu, dans le cadre d'un mécénat en nature, que la société exploitant l'hôtel mettrait à la disposition de la Ville de Cabourg dix nuitées par an pour des personnalités invitées par la mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Le Maire à signer une convention de mécénat en nature avec la Société SHNM.

Monsieur le Maire

Les murs du Grand Hôtel appartiennent à la ville et l'exploitant du groupe Accor n'avait aucune obligation envers la ville pour offrir des chambres ou mettre à disposition un certain nombre de nuitées. Nous avons négocié avec Madame Dupond 10 nuitées par an pour inviter des personnalités et je la remercie.

Vote : pour 24

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

7-Vote des taux 2019

Vu l'article L 2331-3 du Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu l'article D1612-1 1° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2019,

Vu l'avis de la Commission administration générale et des Finances en date du 1^{er} février 2019,

Monsieur le Maire précise que chaque année le Conseil Municipal doit voter les taux des trois impôts directs de la Commune.

Concernant la taxe d'habitation, la loi de finances 2018 a instauré un nouveau dégrèvement sur la taxe d'habitation afin d'épargner les personnes aux revenus modestes. Les

contribuables concernées ont bénéficié d'une diminution de leur imposition de taxe d'habitation de 30 % en 2018. L'exonération sera de 65 % en 2019 pour atteindre 100 % en 2020.

Malgré la baisse importante des recettes subie par la commune depuis plus de 4 ans, liée notamment à la diminution des dotations pour un montant approchant un million d'euros, l'équipe municipale a compensé en 2018 l'augmentation des taux de NCPA liée à la fusion des intercommunalités. Pour ce faire, les taux sur le foncier bâti et le foncier non bâti ont été diminués.

Dans ce contexte contraint, l'équipe municipale souhaite maintenir les taux au même niveau. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux d'imposition 2019 de la manière suivante :

- taxe d'habitation	12,29 %
- foncier bâti	27,32 %
- foncier non bâti	30,37 %

Vote : pour 24

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

7-Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2019

Vu la circulaire préfectorale dans le cadre de l'appel à projets commun dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local),

Vu la délibération en date du 24 septembre 2018 devant la campagne 2019 d'appel à projets au titre de la DETR pour le remplacement de 2 chaudières à l'école maternelle,

Vu l'avis de la commission administration générale et des finances en date du 1er février 2019, Comme chaque année, la circulaire préfectorale liste les thématiques retenues pour les projets éligibles à la DETR. Pour les communes, le nombre de dossiers est limité à 2. Les projets soumis doivent présenter toutes les garanties de commencement d'exécution au cours de l'année.

La sollicitation au titre de la DETR en septembre 2018 concernant le remplacement de 2 chaudières pour l'école maternelle, a permis d'obtenir l'autorisation de démarrer les travaux avant le lancement de la campagne d'appel à projets au titre de la DETR 2019. La demande de financement de cette opération est donc reconduite pour 2019 dans le cadre de la rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables.

Les travaux concernant cette thématique peuvent être subventionnés à hauteur de 30 % pour un plafond de dépenses de 250 000 euros HT.

Les travaux de ravalement de l'école primaire inscrits dans le PPI sont éligibles à la DETR dans le cadre de la création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires.

Ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 30 % pour un plafond de dépenses de 1 200 000 euros HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De reconduire la demande de concours financier de l'Etat au titre de la DETR pour le remplacement de deux chaudières à l'école maternelle pour un montant total hors taxe de 58 033,66 € (projet présent en 2018) – **Projet 1.**
- De solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la DETR pour les travaux de ravalement de l'école primaire pour un montant global estimé à 87 077,00 euros HT dans le cadre de l'opération « les constructions scolaires, autres travaux et équipements scolaires » - **Projet 2.**

Monsieur le Maire

Cela concerne le remplacement de 2 chaudières pour l'école maternelle et des travaux de ravalement pour l'école primaire qui font l'objet d'une demande de la DETR. Ce sont des travaux qui peuvent être subventionnés à hauteur de 30%. Les services font la chasse aux subventions, désormais nous préférons retarder les projets et attendre d'avoir les subventions.

Vote : pour 24

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

8-Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2019

Vu la circulaire préfectorale dans le cadre de l'appel à projets commun dans le cadre de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local),

Vu l'avis de la commission administration générale et des finances en date du 1er février 2019,

En 2019, 3 projets inscrits au PPI de la commune et dans les prévisions budgétaires sont éligibles au titre de la DSIL. Il s'agit :

Des travaux de confortement et de sécurisation des épis dans le cadre de la mise aux normes et sécurisation des équipements publics,

Des travaux de ravalement de l'école dans le cadre de la création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires,

De la mise en place d'un SIG avec la numérisation du patrimoine urbain et architectural dans le cadre du développement numérique. Il s'agit d'un projet pluriannuel dont le phasage a été précisé dans le formulaire prévu à cet effet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la DSIL pour les projets suivants :

- Travaux de confortement et de sécurisation des épis un montant global estimé à 231 370,00 euros HT dans le cadre de la mise aux normes et sécurisation des équipements publics,
- Travaux de ravalement de l'école primaire pour un montant global estimé à 87 077,00 euros hors taxe dans le cadre de la création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires,
- Mise en place d'un SIG avec la numérisation du patrimoine urbain et architectural pour un montant global estimé à 155 633,33 euros HT dans le cadre du développement numérique,

Monsieur le Maire

Une demande de subvention au titre du soutien à l'investissement, c'est la DSIL. Il s'agit là de travaux de ravalement pour l'école primaire et de divers équipements publics notamment la sécurisation des épis.

Nous sommes très fiers de pouvoir démarrer les travaux de l'épis devant la villa La Baigneuse. Nous avons aussi une numérisation du patrimoine urbain et architectural. Un énorme travail depuis le début du mandat, un gain de temps précieux lorsque l'on travail avec les architectes.

Vote : pour 24

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

9-Avance sur subvention au CCAS

Vu le budget primitif 2019 du CCAS,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 1er février 2019,

En attendant l'octroi de la subvention 2019, le CCAS sollicite une avance de la somme de 100 000 euros afin de faire face à d'éventuelles insuffisances de trésorerie liées au décalage dans le temps entre les encaissements et les décaissements de début d'année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer au CCAS une avance sur la subvention 2019 de 100 000 euros.

Vote : pour 24

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

10-Avance sur subvention à l'EPIC des activités économiques de loisirs

Vu le budget primitif 2019 de l'EPIC des activités économiques de loisirs,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 1er février 2019,

En attendant l'octroi de la subvention 2019, l'EPIC des activités économiques de loisirs sollicite une avance de la somme de 80 000 euros afin de faire face à d'éventuelles insuffisances de trésorerie liées au décalage dans le temps entre les encaissements et les décaissements de début d'année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer à l'EPIC des activités économiques de loisirs une avance sur la subvention 2019 de 80 000 euros.

Laurent Moinaux

L'EPIC a demandé 200 000 euros de subventions pour cette année. Nous souhaitons que cette subvention soit mieux gérée en fonction des besoins de cet EPIC.

Vote : pour 24

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

11-Convention relative à la création d'un système d'information géographique (SIG)

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 1er février 2019,
Vu la convention annexée à la présente délibération,

Dans le cadre de la réalisation de l'Etude « Elaboration d'un SIG dédié à l'évaluation multidisciplinaire de la qualité environnementale d'un milieu urbain côtier », La Ville de Cabourg confie aux Établissements (l'Université de la Rochelle et le CNRS), à l'ADERA, au CECIAA, au CDH et à AxeSIG, la réalisation d'un programme de recherches et d'études ayant pour objectif de contribuer à la structuration de données spatialisées sur le thème de l'accessibilité universelle.

L'étude consistera en l'élaboration d'une base de données géoréférencées et éclairera les acteurs dans leur politique publique lors de situations de concertations et de choix en matière d'aménagement global, interdisciplinaire et durable de son territoire : cet outil technique de spatialisation permettra de croiser des données relatives à l'environnement, au patrimoine, à la population, à l'économie, à la gestion du risque, la gestion des réseaux et des infrastructures, facilitant les approches transversales des enjeux relevant de l'aménagement urbain en milieu côtier.

Pour la réalisation de la mission, la Ville de Cabourg s'engage à verser la somme de :

- 45 000€ TTC, correspondant à 24,1% du total de l'opération, à l'Université de La Rochelle
- 52 000€ TTC, correspondant à 27.8% du total de l'opération, à l'ADERA ;
- 15 000€ TTC, correspondant à 8% du total de l'opération à CECIAA ;
- 35 000€ TTC, correspondant à 18,7% du total de l'opération à CDH ;
- 40 000€ TTC, correspondant à 21,4% du total à l'opération à AxeSIG.

Soit un total de 187 000€ TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la présente convention.

Monsieur le Maire

La Ville de Cabourg confie aux Établissements (l'Université de la Rochelle et le CNRS), à l'ADERA, au CECIAA, au CDH et à AxeSIG, la réalisation d'un programme de recherches et d'études ayant pour objectif de contribuer à la structuration de données spatialisées sur le thème de l'accessibilité universelle. C'est une obligation faite par la loi.

Vote : pour 24

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

12-Modification N°4 du PLU approbation nouveau document

Vu la commission cadre de vie et aménagement de la ville en date du 29 janvier 2019,

Vu la délibération en date du 27 juillet 2018 portant sur l'autorisation du Maire à engager la procédure de modification n°4 du PLU de Cabourg,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2018 portant sur l'approbation de la modification n°4 du PLU de Cabourg,

Le Maire a ouvert une enquête publique relative au projet de modification n°4 du PLU, portant sur des évolutions réglementaires, des modifications de zonage et l'intégration de nouvelles servitudes.

Cette enquête publique s'est déroulée pendant une période de 31 jours consécutifs du 22 octobre 2018 à 9h00 au 21 novembre 2018 inclus à 12h00.

La modification 4 du PLU a été approuvée au Conseil Municipal du 17 décembre 2018.

Cependant, à la demande du Tribunal Administratif de Caen, le commissaire enquêteur a complété ses conclusions et un nouvel « Avis du Commissaire enquêteur » a été remis. Cet avis reste favorable, il est plus détaillé afin d'apporter un avis sur chacun des points et non un simple avis général.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le nouvel avis du Commissaire enquêteur afin d'adopter la modification N°4 du PLU telle que présentée en annexe.

Monsieur le Maire

Cet avis concerne la zone pavillonnaire sur la route de Caen, un bout de terrain a été ajouté en plus sur ce plan local d'urbanisme qui nous permettra de lancer la viabilisation de la zone pavillonnaire.

Laurent Moinaux

On ne peut que se réjouir que cette zone soit mise à la vente, nous n'avons pas encore le nombre de parcelles créées et le nombre de M2 par parcelle, la surface habitable. Un rond-point sera-t-il prévu pour des questions de sécurité ?

Monsieur le Maire

C'est un lotissement qui est la conséquence du rachat de l'ensemble de ces terrains et qui vont permettre d'avoir une opportunité avec un cahier des charges à la fois stricte sur la dimension des parcelles puisque nous ne souhaitons pas être en dessous de 400 M2. Complété par un projet privé au sud de cet emplacement avec le même cahier des charges pour pouvoir créer ainsi un aménagement complet. Il n'y aura pas de logements collectifs ni de logements sociaux. Uniquement du pavillonnaire comme l'est déjà le quartier.

Nous présenterons les plans au mois de juin car nous souhaitons ouvrir à la vente en septembre 2019.

Emmanuel Porcq

Nous rencontrons les difficultés de la situation naturelle des lieux, avec les zones humides. Les critères de zones humides nous régissent sur le secteur. Monsieur le Maire a précisé zone pavillonnaire libre de constructeurs. L'enjeu c'est d'avoir complété toutes nos études, lancé les marchés d'appel d'offres, pour avoir la maîtrise d'ouvrage. On travaille avec le projet privé pour avoir des voiries concordantes, et des flux de voitures qui soient sécurisés. On a la chance d'arriver sur un délaissé routier. Un accès sécurisé par le délaissé, l'ancienne route départementale côté Sablonnière. Le timing pouvoir vous livrer une ébauche au mois de juin, et avoir une pré-commercialisation au mois de septembre. Avec un cahier des charges du primo-accédant, avec un prix de terrain qui reste modéré. La difficulté c'est que nous devons équilibrer notre budget, on ne peut pas avoir un budget de lotissement déficitaire, c'est interdit et nous allons avoir des coûts de démolition de la SCOP Houchard, le garage Letarouilly et la sellerie de Cabourg .On souhaite avoir un budget prévisionnel pour un couple avec un terrain et la maison aux alentours de 230 à 250 000 euros.

Laurent Moinaux

Je reviens sur la sécurité, et sur la dangerosité du collège Privé avec la Départementale D400. On avait suggéré un feu rouge à cellule pour la traversée entre les bâtiments du golf et en face à l'arrivée du carrefour. Cela permet la sécurité des enfants, nous avons déjà eu un accident.

Monsieur le Maire

C'est le département qui en a la responsabilité.

Emmanuel Porcq

Madame Colette Crief a sécurisé le parcours en installant des rondins de bois entre la sortie du collège et l'abris bus qui est sur la route départementale. On a essayé de sécuriser sur nos trottoirs, après cela dépend du département.

Vote : pour 24

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

13-Demande d'avis de France Domaines pour le futur lotissement Le Clos Fleuri

Vu l'avis de la commission cadre de vie en date du 29 janvier 2019,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 1er février 2019,

Un des enjeux de la modification 4 du Plan Local d'Urbanisme est de modifier les conditions d'urbanisation à l'entrée de ville sud-ouest afin de favoriser la création de logements en résidences principales et d'aménager un nouveau quartier à haute qualité de cadre de vie.

Pour ce faire, la modification 4 a entériné l'agrandissement du périmètre de la zone UC en y intégrant les parcelles communales cadastrées AV 25, AV 26, AV 46, AV 75, AV 77.

La vente de cet ensemble foncier nécessite au préalable d'obtenir du service des Domaines un avis sur sa valeur vénale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le principe de cession et de solliciter l'avis de France Domaines.

Vote : pour 24

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

14-Indemnités élus 2019

Par délibération en date du 15 mai 2017, le conseil municipal a fixé les indemnités du Maire, des Adjointes et du Conseiller délégué.

L'article L2123-20 du code général des collectivités territoriales précise que les indemnités sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le Décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation, modifie l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Il convient par conséquent d'actualiser la délibération du 15 mai 2017 pour tenir compte de cette évolution.

Vu les dispositions des articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune de Cabourg est classée station de tourisme,

Considérant que la commune de Cabourg appartient à la strate de 3 500 à 9 999 habitants.

Vu l'avis de la commission administration générale et des finances en date du 1er février 2019,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 48.35 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, majorée de 50 % en application des dispositions de l'alinéa 3 de l'article L.2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales au titre du classement touristique de la station de Cabourg,
- de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire à 19.32 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, majorée de 50 % en application des dispositions de l'alinéa 3 de l'article L.2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales au titre du classement touristique de la station de Cabourg,
- de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Conseiller municipal délégué à 9.23 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

L'indemnité versée au Conseiller municipal délégué l'est par prélèvement sur l'indemnité du Maire et des Adjointes au Maire dans le respect du montant maximal des indemnités susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjointes. Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

ANNEXE

MONTANTS MENSUELS DES INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS AU MAIRE ET DU CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

	% d'attribution par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Majoration
Maire	48.35 %	50 %
1 ^{er} adjoint	19.32 %	50 %
2 ^{ème} adjoint	19.32 %	50 %
3 ^{ème} adjoint	19.32 %	50 %
4 ^{ème} adjoint	19.32 %	50 %
5 ^{ème} adjoint	19.32 %	50 %
6 ^{ème} adjoint	19.32 %	50 %
7 ^{ème} adjoint	19.32 %	50 %
8 ^{ème} adjoint	19.32 %	50%
1 conseiller délégué	9.23 %	

Monsieur le Maire

Sur toutes les communes on doit revoter les taux, augmentation légale, elles sont fiscalisées ce n'était pas le cas avant.

Pascal Faton

C'est un sujet sensible qui intéresse la population. Est-ce que l'on pourrait avoir un chiffre combien il y avait avant et combien maintenant. C'est un sujet polémique.

Monsieur le Maire

Je crois que cela fait 14 euros sur l'indemnité du Maire et 4 euros pour les adjoints. Et cela rentre dans l'assiette des impôts sur le revenu. C'est un sujet très polémique souvent sur lequel il y a beaucoup de démagogie. Pour ma part je considère que les élus ne sont pas assez bien payés, on mériterait d'avoir moins d'élus mais mieux payés en France, je pense que c'est l'une des problématiques de l'engagement.

Joëlle Carbon-Lenoir

Même lorsqu'il n'y a plus de commission, cela ne change rien. Il y a ce que l'on appelle l'adjoint et le délégué. A partir du moment où on n'est plus à la tête d'une commission on ne revoit pas l'indemnité ? Je rebondis par rapport à ce qu'a dit Pascal Faton, lorsqu'il parle de démagogie je ne suis pas forcément d'accord avec lui. Mais il ne faut pas oublier que nous sommes dans une période un peu compliquée et c'est en cela que je le rejoins.

Emmanuel Porcq

C'est attaché à la délégation et pas à la commission.

Monsieur le Maire

Je suis plutôt pour la pédagogie que la démagogie

Joëlle Carbon-Lenoir

L'important ce n'est pas de faire les choses c'est la façon dont c'est ressenti. Je suis là pour poser le problème, donc est ce que lorsque l'on n'est plus à la tête d'une commission doit-on continuer à avoir son indemnité d'adjoint ?

Cela n'a rien à voir, c'est lié à la délégation que vous avez en tant qu'adjoint. Et je rappelle que nous ne sommes pas au maximum des indemnités des élus auxquelles nous avons le droit. Nous n'avons pas utilisé le taux complet et nous n'avons pas utilisé le chef-lieu de canton qui permet là aussi d'augmenter l'indemnité des élus.

Emmanuel Porcq

Je ne voudrais pas qu'il soit dit que nous sommes en train d'augmenter nos indemnités. C'est la loi qui a revalorisé le point qui est indexé sur la fonction publique C'est un vote qui entérine la loi qui évalue nos indemnités.

Monsieur le Maire

C'est une obligation.

Pascal Faton

Ce qui est regrettable mais vous n'y êtes pour rien Monsieur le Maire, mais c'est le système ou la loi qui a prévu cela. On n'y comprend rien on parle de 50% de l'indemnité correspondant à la catégorie A. Pourquoi ne pas dire clairement c'est 1100 ou 1200 euros, cela alimente les fantasmes, la démagogie inutilement.

Monsieur le Maire

Si vous voulez me faire dire que le vocabulaire de l'administration et que la grammaire de l'administration est complexe je ne peux qu'être d'accord avec vous. Et ce n'est pas le seul sujet.

Vote : pour 24

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

15-Bilan 2018 – cessions et acquisitions des biens immobiliers

Vu les articles L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission vie associative, infrastructures et patrimoine en date du 28 janvier 2019,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 1er février 2019,

Considérant la nécessité pour les collectivités territoriales de plus de 2 000 habitants de délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année précédente. Ce bilan est annexé au compte administratif du budget principal.

Pour 2018, les mutations immobilières de la ville se sont élevées à un total de :

TOTAL DES VENTES :

Surface en m2 5 719
Montant 1 420 085,00 €

TOTAL DES ACQUISITIONS :

Surface en m2 19 683
Montant 941 600,00 €

ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2018									
Section	N°	Surface en m2	Adresse	Nature du Bien	Identité du vendeur	Identité de l'acquéreur	Prix de la vente	Date de délibération	Notaire
AX	32	10504	AVENUE DE LA DIVETTE	TERRAIN BATI	CONSEIL DEPARTEMENTAL	VILLE DE CABOURG	600 000,00 €	6 juillet 2017	Maître VIELPEAU et Maître SPOOR
AV	78	5430	29 ANCIENNE ROUTE CAEN	TERRAIN BATI	SCI CAB	VILLE DE CABOURG	340 000,00 €	6 octobre 2017	Maître KERGNO Maître SPOOR
BA	35	3929	LE PRE THOREL	TERRAIN	MME CORDIER	VILLE DE CABOURG	1 600,00 €	26 février 2018	Maître Caroline SPOOR
Total surface acquise :		19863	Montant total		941 600,00				
CESSIONS IMMOBILIERES 2018									
Section	N°	Surface en m2	Adresse	Nature du Bien	Identité du vendeur	Identité de l'acquéreur	Prix de la vente	Date de délibération	Notaire
AO	84	497	AVENUE PASTEUR	TERRAIN BATI	VILLE DECABOURG	FREUSLON	195 000,00 €	22 décembre 2016	Maître Caroline SPOOR
AK	153	515	6 AV DE REPUBLIQUE	TERRAIN BATI	VILLE DE CABOURG	MME SCHULER	730 000,00 €	26 février 2018	Maître Caroline SPOOR et Maître REGNIER
AE	3 et 4	3607	SIS PROMENADE MARCEL PROUST	TERRAIN BATI	VILLE DE CABOURG	GROUPE HISTOIRE	200 000,00 €	13 novembre 2017	Maître Caroline SPOOR
AM	64	1100	BLD DES BELGES	TERRAIN	VILLE CABOURG	LUZT/COURTAT	295 085,00 €	26 février 2018	Maître Caroline SPOOR
Total surface cédée :		5719	Montant total		1 420 085,00				

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le bilan relatif aux acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'année 2018 qui sera annexé au compte administratif 2018.

Monsieur le Maire

C'est une des remarques que nous avait fait la Chambre Régionale des Comptes lors de son audit qu'il fallait que l'on annexe chaque année au bilan de la ville les cessions immobilières. Il vous est présenté le total des acquisitions et le total des ventes. Vous noterez que le total des ventes est supérieur au montant total des acquisitions.

Julien Champain

J'ai une question concernant la vente de la colonne sur la promenade Marcel Proust, j'ai eu connaissance de la réhabilitation par un fond d'investissements qui s'appelle Histoire et Patrimoine c'est loin d'avoir été présenté comme cela au conseil Municipal lorsque l'on a abordé le sujet. On nous avait parlé d'une Fondation Histoire et Patrimoine cela semblait plus vertueux. C'est un fond d'investissement qui a vendu tous les appartements à ses collaborateurs.

Monsieur le Maire

Non ce n'est pas cela, on a eu connaissance du projet, c'est une entreprise filiale de ALTAREA COGEDIM, un très grand groupe qui fait des montages immobiliers à vocation de défiscalisations. Dans ce cadre-là, c'est éligible à la loi Malraux, et uniquement en cas de rénovations patrimoniales. Il faut être éligible, grâce au classement du Grand Hôtel et du Casino qu'ils peuvent se permettre de faire cette proposition. Cela n'a pas été vendu aux collaborateurs de groupe, cela a été ouvert à la vente à des gens qui achètent à travers des banques d'affaires et à travers de la défiscalisation. Ça fait 20 ans que c'est dans un état

déplorable, c'est même une honte pour la ville de Cabourg d'avoir laissé un bâtiment se détériorer à ce point, proche du Grand Hôtel dont nous sommes propriétaires et sur lequel quand nous avons vendu le bâtiment on a eu une crainte que la mэрule attaque la toiture du Grand Hôtel. On aurait eu une autre discussion autour de ce conseil. On peut être très heureux d'avoir des acquéreurs sur ce projet à un prix supérieur à toutes les estimations.

Julien Champain

Il n'y a pas de polémique dans ce que je dis, premièrement la réalisation va être belle, et deuxièmement je disais juste que la présentation qui nous avait été faite de l'acquéreur il y a deux ans maintenant était différente, c'est un fond d'investissements.

Monsieur le Maire

Non ce n'est pas un fond d'investissement, c'est un promoteur foncier.

Emmanuel Porcq

La vertu que j'y vois, c'est que depuis le début du mandat, à force d'avoir bien travaillé avec la résidence du Grand Hôtel et à force d'avoir eu des discussions constructives avec le Casino on va avoir un ensemble balnéaire totalement rénové dans un espace de quatre ans. On a contribué au ravalement du Grand Hôtel puisque nous sommes co-propriétaire, nous avons refait les toitures également, ce fond d'investissement ou cette foncière nous permet enfin d'avoir le ravalement total de cet espace. Le Grand Hôtel qui est sous bâches aujourd'hui, fait peau neuve sur ses terrasses et ses accès. Le casino qui va commencer sa deuxième tranche de travaux, côté avenue Prempain. On peut s'en féliciter, on va avoir un superbe ensemble balnéaire de qualité rénové en quatre ans finalement à moindre frais pour la ville de Cabourg.

Vote : pour 24

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

16-Subventions Soliha

Vu la commission vie associative, patrimoine et infrastructures en date du 28 janvier 2019,

Vu la commission administration générale et finances en date du 1er février 2019,

Chaque année, et ce depuis 2003, la ville de Cabourg proroge la convention d'animation et de suivi du programme de réfection des façades proposée par la société SOLIHA afin de permettre aux Cabourgeois d'assurer l'entretien de leur patrimoine. SOLIHA intervient notamment pour assurer une mission de conseil et de suivi des opérations auprès des demandeurs.

Après validation du dossier de demande par SOLIHA, une demande de concours financier est faite à la commune dont le montant ne peut excéder 1500 euros pour les façades et 400 euros pour les éléments divers tels que les murs de clôture.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder l'octroi d'une subvention :

De 400 euros à Mr PORCQ Emmanuel, pour des travaux sur éléments divers sur un immeuble sis 16 rue des Salines à Cabourg,

De 1500 euros pour des travaux de ravalement de façade et 42 euros pour des travaux sur éléments divers à Mr et Mme AUGUSTE Jean-Paul, sur un immeuble sis 39 avenue du Commandant Touchard à Cabourg,

De 828 euros à Mr et Mme LEVASSEUR Hervé, pour des travaux de ravalement de façade, sur un immeuble sis 10 avenue de Dives à Cabourg,

De 1500 euros à Mme GRELLETY-BOISVIEL Florence, pour des travaux de ravalement de façade, sur un immeuble sis 45 avenue du Commandant Touchard

Pascal Faton

Une question qui m'a été posée, pour l'instant cette subvention est réservée pour un habitat individuel.

Monsieur le Maire

Non, on l'a déjà voté pour l'ensemble de la copropriété, c'était pour Monsieur Vautier, la somme est capée, c'est 1 500 euros pour la copropriété. Et je rappelle que la zone de cette aide a été élargie et intègre maintenant les quartiers de l'Ouest, l'avenue de la Bizontaine, Périgourdine et tous les autres quartiers qui n'étaient pas éligibles jusque-là.

Emmanuel Porcq

Simplement rappeler que nous avons reçu un flot de demandes de copropriétés qui avaient déjà terminé leurs travaux. Il faut être en amont, on ne fait pas de régularisation, s'il y a un projet de copropriété de ravalement, ils peuvent demander et ils sont éligibles à une fois 1500 euros.

Vote : pour 23

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

17-Avenant à la convention Soliha

Vu l'avis de la commission vie associative, patrimoine et infrastructures en date du 28 janvier 2019,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 1er février 2019,

Par délibération en date du 28 février 2003, le Conseil municipal a approuvé la convention d'animation et de suivi du programme de réfection des façades proposée par l'ARIM des Pays Normands devenue SOLIHA.

SOLIHA soumet pour l'année 2019 à la commune, la signature d'un avenant à la convention pour fixer les conditions de son intervention. Le périmètre d'intervention n'est pas modifié.

Afin de poursuivre l'entretien et la mise en valeur du patrimoine architectural Cabourgeois, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'avenant n° 15 à la convention d'animation et de suivi passée avec SOLIHA Territoires en Normandie pour un montant annuel de 12 676 € HT soit 15 211.20 € TTC et d'autoriser le Maire à signer le présent avenant.

Vote : pour 24

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

18-Octroi de subventions aux associations 2019.

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 1er février 2019,

Le tissu associatif participe au bon développement de l'activité de notre territoire et mérite d'être soutenu pour mener à bien des projets en lien avec l'intérêt général. A ce titre, la collectivité propose chaque année, de subventionner les associations ayant fait une demande.

La Commission « vie associative », a notamment échangé à ce sujet afin d'étudier avec transparence et équité les demandes qui ont été formulées, les 28 et 31 janvier 2019.

L'octroi devant être entériné par le Conseil municipal, il est soumis un tableau synthétique faisant état des demandes par association avec le montant versé, pour certaines, depuis 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le principe de l'octroi des subventions et de prévoir l'inscription des crédits au budget primitif 2019.

SUBVENTIONS 2019

	Subvention		Subvention sollicitée 2019	Vote et observations
	2017	2018		
ASSOCIATIONS				
A.P.A.E.I. (Association des Parents et Amis d'Enfants Inadaptés) 7 rue de l'Hôtel de Ville - 14160 DIVES SUR MER	500 €	500 €	500 €	24 pour 500 €
A.S.C Judo 3 avenue des Dunettes - 14390 CABOURG	12 500 €	12 500 €	14 370 €	24 pour 13 800 €
A.S.C Pétanque Stade Fernand Sastre - Avenue de la Divette 14390 CABOURG	500 €	500 €	2 000 €	24 pour 1 000 €
A.S.C Tennis de Table Gymnase de la Divette - Avenue de la Divette 14390 CABOURG	20 000 €	22 000 €	23 300 €	24 pour 23 300 €
A.S.C Tennis de Table (temps collaire) Gymnase de la Divette - Avenue de la Divette 14390 CABOURG	1 000 €	1 000 €	1 000 €	24 pour 1 000 €

Actif Résidence Bel Cabourg - Avenue Charles de Gaulle 14390 CABOURG	4 000 €	4 000 €	4 000 €	24 pour 4 000 €
Amicale des Donneurs de Sang Hôtel de Ville - 14390 CABOURG	150 €	150 €	150 €	Nadine LEGUEDOIS ne prend pas part au vote – 23 pour 150 €
Amicale des Pêcheurs à la ligne 12 rue Albert 1er - 14160 DIVES SUR MER	1 000 €	1 000 €	1 000 €	24 pour 1 000 €
Amicale des Sapeurs Pompiers Centre de Secours - 14160 PERIERS EN AUGÉ	1 400 €	1 700 €	1 500 €	24 pour 1 500 €
Anciens Combattants 3 avenue de la Bizontaine - 14390 CABOURG	1 600 €	1 500 €	1 500 €	24 pour 1 500 €
Bibliothèque pour tous 6 avenue des Dunettes - 14390 CABOURG	4 500 €	4 500 €	4 500 €	24 pour 4 500 €
Bouchons du cœur La Bergerie - 14810 MERVILLE FRANCEVILLE	150 €	150 €	200 €	24 pour 150 €
Cabourg s'amuse 11 place du Marché - 14390 CABOURG	2 000 €	2 000 €		François BURLLOT ne prend pas part au vote – 23 pour 2 000 €
La Casa Jeux 6 avenue des Dunettes - 14390 CABOURG		200 €	200 €	24 pour 200 €
C.A.P.A.C. 9 avenue Secrétan - 14160 DIVES SUR MER	1 800 €	1 800 €	1 800 €	24 pour 1 800 €
Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.) Hôtel de Ville - 14390 CABOURG	9 200 €	9 400 €	9 400 €	24 pour 9 400 €

Cabourg Basket Gymnase de la Divette - Avenue de la Divette 14390 CABOURG	50 000 €	50 000 €	50 000 €	24 pour 50 000 €
Club Loisirs Seniors 1 bis avenue de l'Hippodrome - 14390 CABOURG	1 900 €	1 300 €	1 400 €	24 pour 1 300 €
Cadiho Plongée Piscine Municipale - Promenade Marcel Proust 14390 CABOURG	600 €	600 €	800 €	24 pour 800 €
Cercle littéraire proustien 29 avenue de Verdun - 14390 CABOURG	1 500 €	1 500 €	1 500 €	24 pour 1 500 €
Collectif des victimes de l'amiante Centre Pablo Neruda - Place Aristide Briand 14160 DIVES SUR MER	300 €	300 €	300 €	24 pour 300 €
Collège Paul Eluard 7 avenue François Mitterand 14160 DIVES SUR MER	1 856 €	1 856 €	1 406 €	24 pour 1 406 €
Club de Modélisme 5 rue des Senteurs - 14160 DIVES SUR MER	1 500 €	1 500 €	1 500 €	24 pour 1 500 €
Comité de Jumelage Centre Socio-culturel - Avenue de la Divette 14390 CABOURG	9 500 €	9 500 €	9 500 €	Monique BOURDAIS ne prend pas part au vote – 23 pour 9 500 €
Comité de Jumelage Subvention exceptionnelle) Centre Socio-culturel - avenue de la Divette 14390 CABOURG		2 500 €	0 €	24 pour 0 €
Culture et Patrimoine (Promenade Musical en Pays d'Auge) 1410 route du Manoir Gosset 14340 SAINT OUEN LE PIN	1 500 €	1 500 €	1 500 €	24 pour 1 500 €
Ecole du chat Le Carouge - 14430 PUTOT EN AUGE	2 000 €	2 000 €	3 000 €	24 pour 2 000 €

Ecole de Danse Centre Socio-culturel - avenue de la Divette 14390 CABOURG	6 000 €	6 000 €	6 000 €	24 pour 6 000 €
Ecole Jean Guillou Place Jean Moulin - 14390 CABOURG	29 800 €	29 600 €	29 600 €	24 pour 29 600 €
Ecole St Louis (séances de voile) Avenue de la Brèche Buhot - 14390 CABOURG	1 125 €		1 200 €	24 pour 1 200 €
F.N.A.C.A. (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie) 18 rue de l'église - 14510 HOULGATE	600 €	600 €	600 €	24 pour 600 €
Fédé. Nationale des Déportés 9 rue Marcel Cachin - 14160 DIVES SUR MER	150 €	150 €	150 €	24 pour 150 €
Garden Tennis Club 1 avenue du Général Leclerc - 14390 CABOURG	42 500 €	42 000 €	44 000 €	24 pour 42 000 €
Amicale des Joueurs du Golf Public Avenue de l'Hippodrome - 14390 CABOURG	1 500 €	1 500 €	1 500 €	24 pour 1 500 €
Lycée Maurois de Deauville (association sportive) Boulevard Cornuché - 14800 DEAUVILLE	600 €	600 €	1 500 €	24 pour 600 €
M.A.S (Mouvement d'Action Sociale) 16 avenue de la Renaissance - 14390 CABOURG	2 500 €	2 500 €	2 500 €	24 pour 2 500 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat 2 rue Claude Bloch - 14000 CAEN	574,50 €	536,20 €		24 pour 383,00 €
Médaillés Militaires 1 résidence de la Pommeraye 14510 HOULGATE	150 €	150 €	150 €	24 pour 150 €

Mouvement européen 35 avenue Pasteur - 14390 CABOURG	700 €	700 €	1 000 €	24 pour 700 €
Pays d'Auge 14 rue de Verdun - 14100 LISIEUX	500 €	500 €	500 €	24 pour 500 €
Les Toiles Cabourgeaises Centre Socio-culturel - avenue de la Divette 14390 CABOURG		0 €	1 000 €	24 pour 0 €
Plaisirs des Arts Centre Socio-culturel - avenue de la Divette 14390 CABOURG	2 500 €	2 500 €	2 500 €	24 pour 2 500 €
Secours catholique Ru du Pont de Pierre - 14390 CABOURG	700 €	700 €	1 500 €	24 pour 800 €
Karaté Club Cabourg Gymnase de la Divette - Avenue de la Divette 14390 CABOURG	1 000 €	1 250 €	1 000 €	24 pour 1 000 €
Surf Rescue 12 rue Jean Catherine - 14390 CABOURG	2 000 €	1 500 €	1 500 €	24 pour 1 500 €
Théâtre de la Côte Fleurie 1 impasse des Noyers - 14390 VARAVILLE	1 700 €	1 700 €	1 800 €	24 pour 1 700 €
Tous en gym Espace Culturel Bruno Coquatrix 14390 CABOURG	1 600 €	1 600 €	1 700 €	24 pour 1 700 €
Twirling Sportif Gymnase de la Divette - Avenue de la Divette 14390 CABOURG	2 600 €	2 600 €	3 000 €	24 pour 2 700 €
Vaincre la mucoviscidose 1 avenue du Président Coty - 14390 VARAVILLE	300 €	300 €	300 €	24 pour 300 €

Les Amis des marais de la Dives Mairie - Place Paul Quellec – TROARN 14670 SALINE		600 €	600 €	24 pour 600 €
SNSM Rue du Port - 14160 DIVES SUR MER		750 €	750 €	24 pour 750 €
AFED (Fête de la Mer) Hôtel de Ville - 14160 DIVES SUR MER		2 000 €		24 pour 2 000 €
Société des Régates de la Dives Hôtel de Ville - 10 boulevard des Belges 14510 HOULGATE	0 €	500 €	2 000 €	24 pour 500 €
Dépanne Machine			300 €	24 pour 0 €
SOUS-TOTAL	230 055,43 €	236 292,20 €	242 976,00 €	237 539,00 €

Monsieur le Maire

Monsieur Porcq je vous remercie de présenter les prochaines délibérations.

Emmanuel Porcq

Il s'agit des subventions aux associations, je remercie nos collègues du conseil Municipale de nous faire confiance dans cette magnifique commission Vie Associative qui se réunit sans défection et sans trop d'absents. Depuis le début vous nous avez fait confiance pour avoir 300 000 euros d'enveloppe sur toutes les subventions des associations qui participent pour le lien social. Et à part les subventions qui reviennent aux associations qui soutiennent ou formalisent une manifestation Cabourgeaise.

Nous avons travaillé sur deux commissions en une semaine pour la Vie Associative, nous n'avons pas encore tout délibéré en commission. Il y aura une nouvelle séance au mois de mars.

La plupart vous sont proposées dès maintenant parce qu'un certain nombre d'associations ont regretté d'avoir un versement un peu tardif. Nous nous sommes permis d'accélérer le mouvement pour qu'ils obtiennent leurs subventions au mois de Mars.

J'ai reçu l'ensemble des associations au mois de janvier comme d'habitude, l'ensemble des 67 associations qui revendiquent une demande de subvention pas de difficultés particulières à signaler. Une enveloppe qui reste la même. Nous avons adapté notre enveloppe selon les associations qui avaient des difficultés ou d'autres qui étaient vertueuses.

Pour l'instant nous sommes à un sous total qui ne reflète pas la réalité de 237 539 euros, nous en avons encore quelques-unes à délibérer.

Je propose que les conseillers municipaux qui sont soit présidents, soit trésoriers ou secrétaires ne prennent pas part aux votes des associations concernées. Je propose de faire un vote groupé sachant que je ne participerai pas au vote en ce qui me concerne.

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

19- Octroi de subventions aux associations liées à des manifestations 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission vie associative, sportive, patrimoine et infrastructures en date du 31 janvier 2019,

Vu l'avis de la commission administration générale et des finances en date du 1er février 2019,

Le tissu associatif participe au bon développement de l'activité de notre territoire et mérite d'être soutenu pour mener à bien des projets en lien avec l'intérêt général. A ce titre, la collectivité propose chaque année, de subventionner les associations ayant fait une demande.

ASSOCIATION DU FESTIVAL DU FILM DE CABOURG

L'association du Festival du film de Cabourg organise cette année le 33ème festival du film romantique du 12 au 16 juin 2019. Evènement de grande renommée nationale et internationale, le Festival du Film de Cabourg a pour objet la promotion du cinéma. Il reste le rendez-vous incontournable des talents à l'âme romantique mais également des professionnels désireux de présenter des œuvres inédites en France et à l'étranger.

LEVER DE RIDEAU « CABOURG EN SCENE »

L'association « lever de rideau » a vocation à mettre en place un festival sur 3 jours à destination des élèves et troupe sortant des écoles de théâtre. 6 pièces seront présentées par 6 troupes lors d'une compétition. Ce festival récompensera une pièce, un comédien et une comédienne grâce aux délibérations d'un jury prestigieux. Un 4ème prix sera délivré par le vote du public. En parallèle de la compétition, les organisateurs du festival tenteront de mettre en place, différentes manifestations en lien avec le théâtre afin d'animer la ville.

CONSEIL DES CHEVAUX DE NORMANDIE

Historiquement, la Ville de Cabourg soutient et cofinance au côté de la Région Normandie, le colloque annuel du Conseil des Chevaux de Normandie.

La Ville est associée au déroulement de ce colloque notamment par l'introduction des travaux et/ou la conclusion de la journée. Le logo de la Ville de Cabourg est apposé sur l'ensemble des documents édités pour ce colloque (affiches, flyers, brochures) et tient une place de choix en tribune le jour du colloque.

La date sera fixée selon le calendrier des manifestations équestres et réunion de courses sur l'hippodrome de Cabourg.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le principe de l'octroi des subventions et de prévoir l'inscription des crédits au budget primitif :

SUBVENTIONS 2019

SUBVENTIONS LIEES A L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION				
Association du Festival du Film de Cabourg Hôtel de Ville - 14390 CABOURG	202 500 €	202 500 €	202 500 €	202 500 €
Lever de Rideau "Cabourg en scène" Hôtel de Ville - 14390 CABOURG	12 500 €	6 000 €	15 000 €	12 500 €
Conseil des Chevaux 8 rue Léopold Sédar Senghor 14460 COLOMBELLES	8 000 €	8 000,00 €	8 000 €	8 000 €
SOUS-TOTAL	223 000,00 €	216 500,00 €	225 500,00 €	223 000,00 €

Emmanuel Porcq

C'est le deuxième volet, les associations qui réalisent une manifestation.

L'association du Festival du Film de Cabourg, nous avons conventionné par une convention triennale, nous nous sommes engagés pendant 3 ans à verser la somme de 202 500 euros de subvention, c'est la troisième année consécutive, nous allons repenser avec l'association du Festival du Film à une nouvelle convention qui engagera la ville sur trois années.

L'association Lever de Rideau est notre bel évènement autour du théâtre, qui était un évènement au paravent autour du théâtre universitaire et qui a été repris par des mains de maître par Monsieur Guyon qui est aujourd'hui le président de l'association du festival. Il a pensé à un nouveau festival qui serait évidemment toujours autour du théâtre, mais autour des jeunes compagnies de théâtre professionnelles. Un festival consacré aux écoles de théâtre, on aurait toujours plusieurs prix décernés autour d'écoles professionnelles du théâtre. Nous avons décidé dans l'année creuse une subvention minorée de 6 000 euros car l'association vivait encore sur une trésorerie abondante. Ils ont relevé le défi, ils nous ont proposé un festival de rue l'an passé qui a bien fonctionné. Aujourd'hui ils ont épuisé leur trésorerie. Ce qui vous est proposé aujourd'hui c'est 12 500 euros.

Le Conseil des Chevaux, chaque année le Conseil des Chevaux propose un colloque autour des professionnels du cheval c'est un moyen pour Cabourg de rester en adéquation avec la filière cheval qui est une filière très importante et dynamique sur notre secteur. Cabourg doit rester un acteur du monde équin et pour ce faire il vous est proposé de reconduire une subvention de 8 000 euros.

Nous aurons encore à délibérer sur le Festival Cabourg mon Amour sur une prochaine commission.

Monsieur le Maire

Monsieur Porcq je vous remercie, j'en profite pour dire un mot sur le Jumping. Le Jumping n'a pas eu lieu cette année, puisqu'il y a eu une épidémie qui a contraint l'organisatrice d'annuler ce Jumping. C'est une très belle manifestation sur laquelle en revanche nous sommes en désaccord avec la demande de subvention qui est faite. Il y a de fortes probabilités pour qui n'y ait pas de Jumping cette année à Cabourg. Nous lancerons un appel à projet auprès d'autres organisateurs pour prendre la relève à partir de 2020. Cette année ce sera trop court pour en organiser un.

Les demandes qui sont faites à la fois en termes de subventions, d'aménagement des pistes, de travaux réalisés par la ville depuis maintenant 5 ou 6 ans et le coût des services municipaux font que cela devient très difficile de soutenir cette manifestation. On souhaite en plus qu'elle évolue pour s'ouvrir davantage avec une spécificité envers les compétitions enfants. Réfléchir à un nouveau Jumping, on verra comment cela se traduit dans les mois à venir.

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

20-Prise en charge partielle de fourniture pédagogique psychologue scolaire

La psychologue scolaire est rattachée à l'école publique de Dives sur Mer, mais elle est amenée à suivre des enfants scolarisés à l'école publique de Cabourg.

Pour l'année scolaire 2018-2019, 25% des enfants qu'elle suit régulièrement sont inscrits à l'école Jean Guillou de Cabourg.

Pour mener ses interventions, elle utilise différents outils pédagogiques spécifiques. Elle souhaite pouvoir travailler avec une mallette pédagogique – WISC V matériel papier + Q Global.

La ville de Dives qui héberge la psychologue au sein de son école publique propose d'acheter ce matériel pédagogique qui sera utilisé avec les enfants suivis dans les écoles et demande à la commune de Cabourg une participation financière à hauteur du tiers de la dépense.

Considérant le montant total de la facture qui s'élève à 1921.14 euros TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de verser la somme de 640 euros à la Ville de Dives sur mer.

Monsieur le Maire

On a une dernière délibération à vous proposer si vous l'acceptez, qui est une prise en charge partielle de fourniture pédagogique auprès du psychologue scolaire et c'est un ajout sur table. C'est une convention entre les mairies de Dives-sur-Mer et de Cabourg. Mais la mairie de Dives-sur-Mer souhaite que l'on puisse la passer ce soir si personne ne s'y oppose.

C'est une subvention de 640 euros à la ville de Dives-sur-Mer pour l'organisation de ces ateliers pédagogiques.

Vous êtes d'accord pour la passer, je vous en remercie.

Vote : pour 24

Monsieur le Maire

On a oublié de nommer un secrétaire de séance, Sébastien Delanoë étant absent on va désigner Anne-Marie Depaigne en secrétaire de séance.

Sébastien Delanoë est absent mais je voulais le féliciter et de vous faire part de notre fierté car il a été promu au grade de Chevalier des Palmes Académiques par le Rectorat. Ce qui est d'une très grande rareté car pour être nommé à ce grade il fallait avoir 35 ans, et il en a 36 depuis 1 mois. C'est une récompense de son engagement et de ses compétences. Je l'avais dit aux vœux sans savoir qu'il aurait cette distinction. C'est un des plus grands connaisseurs de la filière éducative sur notre territoire et qu'il soit reconnu comme tel par ses pairs et par le Rectorat et par toutes les personnes avec lesquelles il travaille aussi bien à la ville de Cabourg que par sa fonction à la mairie de Deauville. On le félicite, on est très heureux et très fiers. On va organiser quelque chose de plus formelle à la fin de l'année scolaire.

Passons aux questions diverses.

Pascal Faton

Je suis dans l'obligation, ce n'est pas très agréable mais il faut que je le fasse de revenir sur une affaire, l'affaire Cabourgeaise qui vous concerne. Nous avons fait preuve de beaucoup de retenue, que ce soit le conseil Municipal, l'opposition ou la population. Je crois que nous avons tous adhéré à votre thèse que c'était une affaire privée. Il y a un événement nouveau, la lettre que vous avez adressée Monsieur le Maire à tous les Cabourgeais. Cela change un peu les choses, ce qui était une affaire privée devient une affaire publique dans la mesure où vous écrivez une lettre et que vous la mettez dans la boîte aux lettres des Cabourgeais. Corolairement 2 questions : Est-ce que des moyens de la mairie ont été utilisés pour cette lettre ? Je pense à la reprographie ou des moyens humains. Est-ce que le personnel municipal a pu être sollicité ? J'espère que non, parce que cela serait constitutif d'un délit, cela s'appelle la prise illégale d'intérêts. J'espère que sur ce fait vous allez nous rassurer.

Monsieur le Maire

Je vais être très bref, il y a la réponse dans la question, il n'y a aucune prise illégale d'intérêts, je remercie les élus qui m'ont aidé à distribuer et à boiter ce courrier. En ce qui concerne l'affaire comme vous le dites, je souhaitais qu'elle reste privée. Le côté disproportionné de cette affaire au regard de la réalité des faits, a fait qu'elle est devenue publique malgré moi malgré tout. Je remercie tout le monde, l'opposition et l'ensemble des Cabourgeais de la retenue dont vous avez fait part dans cette affaire. J'ai dû faire face à cette question, de prendre cette décision, de faire ou pas ce courrier. Je me rappelle l'avoir lu à mes collègues près d'1 mois et demi avant de le distribuer. Je trouvais juste et légitime de répondre à un certain nombre de questions que les gens se posaient ou de fantasmes.

Joëlle Carbon-Lenoir

Je ne reviendrai pas sur l'aspect privé, vous avez bien vu que nous avons été corrects là-dessus. Mais je vais reprendre la question, qui a payé ces deux fois 4000 exemplaires de la lettre ouverte ?

Monsieur le Maire

Pour être très précis, les courriers ont été photocopiés en mairie, car ils ont été photocopiés sur papier en tête de la Mairie, puisque je m'adressais en tant que Maire de la population et ils ont été distribués par les élus.

Joëlle Carbon-Lenoir

Vous n'avez pas payé l'impression

Monsieur le Maire

Non, c'est une lettre du Maire de Cabourg.

Joëlle Carbon-Lenoir

C'est un citoyen, ce n'est pas le Maire de Cabourg, parce que depuis le début Monsieur le Maire, vous nous avez dit « c'est privé ». Si c'est privé cela ne doit pas être à l'entête de Cabourg.

Monsieur le Maire

Je suis d'accord avec vous jusqu'à ce que l'on titre dans tous les journaux « le Maire » de Cabourg. Si je n'étais pas Maire de Cabourg, cette affaire n'aurait jamais pris ces proportions.

Joëlle Carbon-Lenoir

Cela nous ne regarde pas, donc payez.

Monsieur le Maire

Vous avez le droit d'être indignée ou de ne pas être d'accord c'est un choix que j'ai pris et que j'assume complètement. Je ne veux pas parler de cette affaire.

Joëlle Carbon-Lenoir

Vous n'aimez pas en parler mais vous aimez bien l'écrire.

Monsieur le Maire

Je vous le dis très clairement ce n'est pas moi qui ai titré partout le Maire de Cabourg, c'est le Maire qui a été mis en cause. Et d'ailleurs si vous voyez l'évolution on parle de « l'affaire Duval ». Vous m'avez posé une question j'y ai répondu.

Joëlle Carbon-Lenoir

Donc c'est bien les Cabourgeois qui ont payé 2 fois 4000 exemplaires. Autant le reste ne nous regarde pas, mais je ne trouve pas cela normal.

Monsieur le Maire

Je me suis exprimé en tant que Maire de Cabourg.

Laurent Moinaux

J'ai juste envie de faire hommage à une personne qui a disparu il y a quelques jours. Les Cabourgeois ont du talent et ce commerçant avait du talent, je parle de « Jean-François » Amand de son vrai prénom Roger. Ce commerçant a œuvré depuis plus de 50 ans dans la ville de Cabourg sous l'enseigne de la Pompadour. Je me rappelle de lui lorsque j'étais Président de l'ADECA, il était mon trésorier et nous avons mené de nombreux combats ensemble, pour faire de Cabourg ce qu'est Cabourg aujourd'hui encore. Une ville attrayante et pleine de diversités dans les commerces. Je me rappelle lorsque nous partions des nuits entières peindre les trottoirs en rouge et mettre des sapins blancs, je ne sais pas si vous vous souvenez de cela Monsieur le Maire. La Grand Roue multicolore devant le casino pour faire gagner des bons de réduction dans les commerces. Le défilé devant la mairie, la privatisation abusive de l'Avenue de la mer pour le mariage de Madame Bonnaire.

Un clin d'œil à un homme qui a donné une grande partie de sa vie et une pensée ce soir pour Marie-Pierre et ses deux jumelles.

Monsieur le Maire

Malheureusement il n'aura pas pu profiter de sa retraite comme il le méritait., c'était un homme que l'on aimait beaucoup et qui aimait bien refaire le monde sur le trottoir devant son commerce.

Merci beaucoup bonne fin de soirée.